

# COM (2015) 142 final – RESTREINT UE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 8 avril 2015

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 8 avril 2015

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Recommandation de décision du Conseil** autorisant l'ouverture de négociations relatives à un arrangement de Lisbonne révisé sur les appellations d'origine et les indications géographiques

E 10186

*Ce document est disponible auprès du secrétariat  
de la commission des affaires européennes*